

## FICHE DE PRÉVENTION

### PUÉRICULTURE ET JOUETS

#### JOUETS ET SÉCURITÉ

(Mise à jour – Octobre 2015)



Les jouets et les jeux ont un rôle important dans le développement de l'enfant et il est essentiel de veiller à ce qu'ils soient conformes aux exigences et normes applicables en matière de sécurité, notamment parce que de nouveaux matériaux et procédés de fabrication sont sans cesse développés.

#### **TEXTES APPLICABLES**

*(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)*

- ➔ Norme NF EN 62115/A11 (avril 2013) : Jouets électriques - Sécurité.
- ➔ Norme NF EN 71-1 (décembre 2014) : Sécurité des jouets - Partie 1 : propriétés mécaniques et physiques.
- ➔ Norme NF EN 71-12 (juillet 2013) : Sécurité des jouets - Partie 12 : N-nitrosamines et substances N-nitrosables.
- ➔ Norme NF EN 71-13 (mai 2014) : Sécurité des jouets - Partie 13 : jeux de table olfactifs, ensembles cosmétiques et jeux gustatifs.
- ➔ Norme NF EN 71-2+A1 (avril 2014) : Sécurité des jouets - Partie 2 : inflammabilité.

- Norme NF EN 71-3+AI (novembre 2014) : Sécurité des jouets - Partie 3 : migration de certains éléments.
- Norme NF EN 71-4 (mai 2013) : Sécurité des jouets - Partie 4 : coffrets d'expériences chimiques et d'activités connexes.
- Norme NF EN 71-5 (octobre 2015) : Sécurité des jouets - Partie 5 : jeux chimiques (coffrets) autres que les coffrets d'expériences.
- Norme NF EN 71-7 (juin 2014) : Sécurité des jouets - Partie 7 : peintures au doigt - Exigences et méthodes d'essai.
- Norme NF EN 71-8 (décembre 2011) : Sécurité des jouets - Partie 8 : jouets d'activité à usage familial.
- Norme NF EN 71-9+AI (septembre 2007) : Sécurité des jouets - Partie 9 : composés organiques chimiques – Exigences.
- Norme NF EN 71-13 (mai 2014) : Sécurité des jouets - Partie 13 : jeux de table olfactifs, ensembles cosmétiques et jeux gustatifs.
- Norme NF EN 71-14 (janvier 2015) : Sécurité des jouets - Partie 14 : trampolines à usage familial.
- Décret n° 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets.
- Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 modifiée relative à la sécurité des jouets.

## CONSEILS DE PREVENTION

- Vérifiez que le jouet est conforme aux exigences de sécurité et comporte le marquage CE.
- Achetez des jouets adaptés à l'âge de l'enfant en tenant compte de son habileté et de son développement.
- À chaque jouet son âge : veillez à ce que les tout-petits n'empruntent pas les jouets des plus grands.
- Lisez, respectez et conservez tous les avertissements portés sur les emballages ainsi que les modes d'emploi, les notices de montage ou les guides d'utilisation.
- Expliquez à l'enfant le fonctionnement du jouet et appelez son attention sur les risques éventuels.
- Si certaines parties du jouet sont mobiles, vérifiez que l'enfant ne peut pas y coincer ses doigts.
- Si le jouet est en bois, vérifiez qu'il est lisse et ne possède pas d'échardes.
- Si le jouet est peint, vernis ou recouvert d'un autre type de revêtement, assurez-vous qu'il s'agit de matériaux non toxiques.
- Si le jouet possède des cordons ou des lanières, assurez-vous qu'ils ne présentent pas un risque d'étranglement.
- Tenez les jouets souples, potentiellement inflammables, éloignés des fours, cheminées et autres sources de chaleur.
- Certains jouets émettant des sons peuvent produire des impulsions sonores à des niveaux présentant un risque d'atteinte auditive. Ces jouets ne doivent pas être utilisés près des oreilles.
- Portez une attention particulière aux jouets à piles. Celles-ci doivent être changées par un adulte. Mal positionnées ou mal choisies, elles peuvent détériorer le jouet ou couler et provoquer des brûlures. Vérifiez que les piles ne sont pas accessibles et que le compartiment à piles soit correctement visser.
- Les jouets à projectiles peuvent causer des blessures, notamment aux yeux. Interdisez aux enfants de jouer avec des matériels comportant des pointes aiguisées, comme par exemple des fléchettes destinées aux adultes. Les flèches et fléchettes destinées à être utilisées par des enfants doivent comporter des embouts en liège, des ventouses en caoutchouc ou d'autres dispositifs de protection qui permettent d'éviter les blessures. Vérifiez que les embouts sont sûrs. Évitez les

pistolets à fléchettes et autres jouets avec lesquels l'enfant pourrait projeter des objets qui ne sont pas destinés à cet usage, comme par exemple des crayons ou des clous.

- ➔ Les jouets « premier âge » (hochet, jouets à presser, anneaux de dentitions) doivent être suffisamment larges pour ne pas pénétrer dans la gorge de l'enfant et s'y coincer.
- ➔ Les jouets électriques qui ne sont pas correctement branchés ou utilisés peuvent provoquer une électrocution ou des brûlures. Ceux comportant des éléments chauffants sont déconseillés pour les enfants de moins de 8 ans qui doivent apprendre à les utiliser correctement en toute sécurité et sous la surveillance d'un adulte.
- ➔ Vérifiez régulièrement l'état des jouets et ne bricolez jamais un jouet cassé ou abîmé, il pourrait ne plus offrir la même sécurité à votre enfant.
- ➔ Attention aux jouets d'occasion ! Ceux-ci ne sont probablement plus conformes aux normes en vigueur et peuvent donc être dangereux pour votre enfant.